

Sainte-Croix-Vallée-Française

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 mars

Le conseil municipal dûment convoqué par le Monsieur le maire s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean HANNART, Maire.

La séance publique a été ouverte à 20 heures.

Étaient présents : membres

- Jean HANNART, Maire, Président de séance,
- Vincent DELORY, Michel THYRARD, Adjoints,
- Francis BRUC, Joani GASTOU, Cécile HUGON, Christophe MAURIN, Patrick ROUX, Conseillers municipaux,

Étaient absents : Hélène BRUNETEAU, Julien LESPINE, Bruno MARK

Procurations : Hélène BRUNETEAU à Cécile HUGON et Julien LESPINE à Joani GASTOU

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Michel THYRARD

1) Informations :

- Commission appel d'offre interconnexion des Mazes. L'étude des réponses est en cours .
- Contrats territoriaux avec le Conseil Départemental : La commission travaux se réunira pour définir les priorités et une programmation.
- Compte rendu réunions Communauté de Communes et consultation du conseil concernant l'OTI. La compétence Tourisme relève de la Communauté de Communes. Cependant la commune souhaite garder son antenne et compte sur le soutien de St Etienne VF pour y parvenir.

II Délibérations :

1/Budget Principal, Budget de l'eau, Caisse des écoles :

Commune

- Vote du Compte de Gestion 2014
Adopté à l'unanimité
- Vote du Compte Administratif 2014
Adopté à l'unanimité

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	7881.20				7881.20	

Opérations exercice	137293.94	108126.92	365177.06	449468.31	502471	557595.23
Total	145175.14	108126.92	365177.06	449468.31	510352.20	557595.23
Résultat de Clôture	37048.22			84291.25		47243.03
Reste à réaliser	213625.63	174720.35			213625.63	174720.35
Total cumulé	250673.85	174720.35		84291.25	213625.63	221963.38
Résultat définitif	75953.50			84291.25		8337.75

- Affectation du résultat 2014
Le conseil municipal à l'unanimité décide l'affectation des résultats de la manière suivante :
- 76394.79 à la couverture du besoin de financement à la section d'investissement
- 7896.46 à l'excédent reporté.

Caisse des Ecoles

- Vote du Compte de Gestion 2014
Adopté à l'unanimité
- Vote du Compte Administratif 2014
Adopté à l'unanimité

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				203.62		203.62
Opérations exercice			2564.13	2760	2564.13	2760
Total			2564.13	2963.62	2564.13	2963.62
Résultat de Clôture				399.49		399.49
Reste à réaliser						
Total cumulé				399.49		399.49
Résultat définitif				399.49		399.49

Budget de l'eau

- Vote du Compte de Gestion 2014
Adopté à l'unanimité
- Vote du Compte Administratif 2014
Adopté à l'unanimité

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		96233.77				9622.77
Opérations exercice	26090.39	35591.63	42286.87	56417.87	68377.26	92009.50
Total	26090.39	131815.40	42286.87	56417.87	68377.26	188233.77
Résultat de Clôture		105725.01		14131		119856.01
Reste à réaliser	224343.51	66965.40			224343.51	66965.40
Total cumulé	224343.51	172690.41		14131	224343.51	186821.41
Résultat définitif	51653.10			14131	37522.10	

CCAS vote du 30/03//15 du CCAS – pour information

- Vote du Compte de Gestion 2014
Adopté à l'unanimité

- Vote du Compte Administratif 2014
Adopté à l'unanimité

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		5000		946.23		5946.23
Opérations exercice			2209.93	3000	2209.93	3000
Total		5000	2209.93	3946.23	2209.93	8946.23
Résultat de Clôture		5000		1736.30		6736.30
Reste à réaliser	5000				5000	
Total cumulé	5000	5000		1736.30	5000	6736.30
Résultat définitif				1736.30		1736.30

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est levée à 22 h 30.